Master Droit et management de la culture et des médias

Rapport Hcéres

▶ **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit et management de la culture et des médias. 2017, Aix-Marseille université - AMU. hceres-02028947

HAL Id: hceres-02028947

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028947

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES
Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master Droit et management de la culture et des médias

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,[1]

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

[1] Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit et sciences politiques

Établissement déposant : Aix-Marseille Université

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master mention *Droit et management de la culture et des médias* est une formation portée conjointement par la Faculté de droit et de science politique (FDSP) et l'Institut de management public et de la gouvernance territoriale (IMPGT). Il répond au souci de croiser, dans le secteur de la culture et des médias, des compétences juridiques et managériales très souvent dissociées et pourtant complémentaires. A visée essentiellement professionnelle, mais néanmoins ouverte à la recherche et à la poursuite en doctorat, la mention forme aux métiers d'encadrement dans le domaine de la culture et des médias.

Après une 1ère année de master (M1) construite autour d'un tronc commun explorant les fondamentaux des deux disciplines (droit et management), les étudiants sont conduits en 2ème année (M2) à se spécialiser dans une des cinq spécialités suivantes :

- *Journalisme juridique* à finalité professionnelle,
- *Journalisme et communication des organisations publiques et privées* (comprenant deux parcours : un parcours professionnel *Communication* et un parcours professionnel *Journalisme*),
- *Droit et activités artistiques* à finalité professionnelle,
- *Droit des médias et des télécommunications* (comprenant trois parcours : un parcours recherche *Médias*, un parcours professionnel *Médias*, un parcours professionnel *Télécommunications*),
- *Management des organisations et manifestations culturelles* à finalité professionnelle.

Le master est délivré en présentiel, en formation initiale ou en formation continue. Une formation en alternance est possible pour la spécialité *Management des organisations et manifestations culturelles*. Les enseignements ont lieu à Aix-en-Provence, dans les locaux de la FDSP et de l'IMPGT.

Analyse

Objectifs
La formation répond à des objectifs très clairement définis et tout à fait pertinents, inspirés du suivi d'anciens diplômés ayant fait ressortir l'opportunité d'une double compétence (juridique et managériale) dans le secteur porteur de la culture et des médias. Ainsi, le master se propose de faire collaborer deux champs disciplinaires (le droit et la gestion) dans un domaine cohérent et néanmoins diversifié, rassemblant la communication, le journalisme, les arts et l'industrie du divertissement. Attentive aux mutations de l'univers professionnel auquel se destinent ses étudiants, et soucieuse d'appréhender finement les compétences requises, la mention forme aux métiers d'encadrement dans le domaine de la culture et des médias.

Organisation

La formation est organisée de manière très lisible et rigoureuse. D'une durée de deux ans, elle adopte une structure classique en Y. Le M1 s'inscrit dans le prolongement de la licence en droit et de la licence en management public. Elle offre un tronc commun solide, construit autour de nombreuses mutualisations d'enseignements avec d'autres sections disciplinaires (notamment le droit privé, le management et la gestion), tout en orientant les étudiants vers leur choix de spécialisation à travers une liste de prérequis. La spécialisation s'opère ainsi de manière très progressive. Le M2 est construite autour de cinq spécialités (*Journalisme juridique et judiciaire ; Journalisme et communication des organisations publiques et privées ; Droit et activités artistiques ; Droit des médias et des télécommunications ; Management des organisations et manifestations culturelles*) qui se distinguent clairement et se complètent parfaitement.
L'adaptation aux nouvelles nomenclatures semble être l'occasion de mieux distinguer, en les rationalisant, les parcours. L'option évoquée de distinguer, d'une part, un parcours *Management des organisations et manifestations culturelles* inséré dans la mention *Management public* portée par l'IMPGT et, d'autre part, une mention intitulée *Droit du numérique* portée par la FDSP, tout en maintenant entre les deux des collaborations à travers notamment la mutualisation de cours, semble la plus pertinente.

Positionnement dans l'environnement

La formation, très originale dans son ambition de croiser, en direction du secteur journalistique et culturel, les regards du droit et du management, est sans équivalent au niveau local, voire national. Les masters dispensés par d'autres universités n'offrent pas la transversalité disciplinaire du présent diplôme.
La mention est en outre très bien intégrée à son territoire et jouit d'une certaine reconnaissance locale, ce dont témoignent l'organisation d'évènements culturels en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et les diverses collaborations qu'elle a su entretenir avec des institutions culturelles locales (notamment les mairies d'Aix-en-Provence et de Marseille, le Grand théâtre de Provence, le Festival d'Art Lyrique et le Pavillon Noir).
La formation bénéficie des soutiens du Laboratoire interdisciplinaire de droit des médias et des mutations sociales (LID2MS) (avec notamment la mise en place de deux projets « Droit et espace public » et « Droit et arts ») et du Centre d'études et de recherche en gestion d'Aix-Marseille (CERGAM).

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est pluridisciplinaire et très équilibrée, avec une part importante (40 %) et tout à fait justifiée d'intervenants professionnels extérieurs, dont les compétences et les responsabilités (avocats, journalistes, responsables d'institutions culturelles ou de collectivités territoriales) sont en totale adéquation avec le secteur de la formation et les matières qu'ils dispensent.
La pluridisciplinarité et la collaboration entre l'IMPGT et la FDSP s'expriment à l'échelle de la direction des formations : le M1 est codirigé par le directeur de l'IMPGT et le directeur du LIDM2S. Les responsabilités des spécialités en M2 sont quant à elle réparties de manière équilibrée. Les modalités de réunion de l'équipe pédagogique ne sont pas suffisamment formalisées. On peut regretter que ces réunions ne soient pas plus régulières et n'intègrent pas les professionnels.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

La formation accueille des effectifs importants (300 étudiants en moyenne sur les deux ans du master) et constants en M1 sur cinq ans (entre 135 et 166), en légère baisse en M2 (de 181 en 2011/2012 à 158 en 2014/2015).
Le taux de réussite est élevé et se situe autour de 85 % en M1 (87 % en 2011/2012 ; 83 % en 2012/2013 ; 85 % en 2013/2014 ; 67 % seulement en 2014/2015 ; 78 % en 2015/2016), et de 95 % en M2 (95 % en 2011/2012 ; 92 % en 2012/2013 ; 95 % en 2013/2014 ; 94 % en 2014/2015). Aucun élément ne permet d'apprécier les taux d'abandon.
Conformément à la visée professionnelle de la formation, très peu d'étudiants poursuivent en thèse (entre zéro et quatre par an). L'insertion professionnelle est satisfaisante d'un point de vue purement quantitatif : selon une enquête menée par l'observatoire de la vie étudiante (OVE) auprès des diplômés de 2013, 80 % des étudiants se sont insérés dans la vie professionnelle. D'un point de vue plus qualitatif, on s'aperçoit cependant que l'insertion s'opère à un niveau inférieur à celui visé par la formation : seuls 40 % sont recrutés au niveau cadre, 4 % sont intermittents.

Place de la recherche

L'adossement de la formation à la recherche est limité, mais satisfaisant compte tenu de la dimension essentiellement professionnelle du diplôme. Les étudiants ont tout d'abord la possibilité de rédiger, en M1 comme en M2, un rapport de recherche (qui peut être remplacé par un rapport de stage). Aucune précision n'est toutefois apportée sur le contenu attendu du travail, ni sur la manière dont il est évalué.

La spécialité *Droit des médias et des télécommunications*, qui comprend un parcours *Médias* à finalité « recherche », rend obligatoire la rédaction d'un mémoire et d'au moins un rapport de recherche.
La formation est adossée à deux équipes d'accueil (le LID2MS et le CERGAM) dont les manifestations scientifiques sont ouvertes aux étudiants du master.

Place de la professionnalisation

La professionnalisation repose essentiellement sur la présence de professionnels du secteur, qui interviennent massivement (à hauteur de 40 %) dans le diplôme, accueillent des stagiaires et embauchent ultérieurement les diplômés. Chacune des spécialités dispose d'une fiche du répertoire national des certifications professionnelles claire et complète.
En revanche, la formation ne dispose d'aucun réseaux d'*Alumni* (association d'anciens élèves) ni d'aucun dispositif d'accompagnement des étudiants dans l'élaboration de leur projet professionnel. Si la spécialité *Management et organisation des manifestations culturelles* a reçu de la région PACA un agrément pour une formation en apprentissage, le master pourrait toutefois s'ouvrir davantage à l'alternance.

Place des projets et des stages

La place accordée par la formation aux stages est conséquente. Compris entre un et deux mois en M1, ils doivent en M2 durer plus de deux mois et donner lieu à la rédaction d'un rapport suivie d'une soutenance en fin d'année. Grâce au large réseau de professionnels qui interviennent dans la formation, et aux nombreux partenariats noués avec des structures locales, la formation propose des stages de qualité (direction ou assistant de direction). Le manque d'accompagnement des étudiants est pourtant manifeste : aucun dispositif d'aide à la recherche de stage, absence d'un annuaire des structures potentielles d'accueil des stagiaires, aucune mention d'une convention de stage ou d'un maître de stage académique, aucune visite de stage, aucune précision sur la manière dont les stages sont évalués.

Place de l'international

La place réservée à l'international est très faible, et réduite à l'accueil chaque année d'une quinzaine d'étudiants étrangers. La formation ne dispose d'aucune convention internationale qui lui soit propre, et ne propose aucune mobilité internationale à ses étudiants (que ce soit en stage ou à l'université).
L'enseignement des langues vivantes, et notamment de l'anglais, présente un volume horaire extrêmement modeste : 24 heures de langues vivantes en M1, et 24 heures d'anglais en M2, mais seulement pour la spécialité *Management des organisations et manifestations culturelles*. Aucun cours n'est dispensé en langue étrangère. La formation ne semble pas recourir à des professeurs invités.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Le recrutement en M1 ouvert aux titulaires de nombreuses licences : droit, management public, économie, gestion, administration économique et sociale, administration économique et juridique, diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP). Le recrutement en M2 est sélectif et soumis au contrôle d'une commission pédagogique qui, le cas échéant, peut proposer une réorientation. La sélection se fait essentiellement sur dossier. Les entretiens de motivation ne sont pas systématiques. Le dossier ne fait pas mention d'éventuelles passerelles pré-organisées ni de dispositifs spécifiques d'aide à la réussite.

Modalités d'enseignement et place du numérique

L'enseignement est intégralement organisé en présentiel. La présence est contrôlée pour les travaux dirigés de M1, et pour tous les enseignements de M2. Seule la spécialité *Management des organisations et manifestations culturelles* est proposée en formation continue et en alternance.
Les modalités d'enseignement sont étonnamment classiques pour une formation de ce type. Si une pédagogie par projet semble développée au sein de la formation, aucun élément ne permet de l'apprécier. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) semble limitée à trois spécialités (*Droit des médias et des télécommunications ; Journalisme juridique ; Journalisme et communication des organisations publiques et privées*), sans qu'aucune précision sur les modalités de leur recours ne soit apportée. Enfin, la plateforme AMeTICE mise en place par l'AMU pour partager les supports d'enseignement et des documents de travail semble sous-utilisée.

Evaluation des étudiants

Les modalités de contrôle des connaissances et d'organisation des jurys sont d'un grand classicisme. Le jury de M1 et les jurys spécifiques à chaque spécialité de M2 se réunissent à l'issue de chaque semestre.

L'évaluation des étudiants se fait par le biais 1) d'épreuves écrites dont la durée paraît trop courte en M1 (entre 1 et 2 heures, contre 5 heures en M2) ; 2) d'épreuves orales dont la place et les modalités ne sont pas précisées, mais qui semblent devoir être davantage développées ; 3) de la rédaction d'un mémoire suivie d'une soutenance. On peut regretter l'absence d'exercices plus innovants (étude de cas, rédaction d'articles ou de rapports, réponse à des appels d'offre, jeux de simulations, etc.).
Suivi de l'acquisition de compétences
Le suivi de l'acquisition de compétences n'est pas suffisamment formalisé. Si les compétences transversales et spécifiques à chaque spécialité sont exposées avec clarté et précision (notamment dans les suppléments au diplôme, très bien renseignés), leur suivi ne fait l'objet d'aucune modalité spécifique et semble simplement reposer sur les épreuves traditionnelles.
Suivi des diplômés
Le suivi des diplômés existe et semble devoir être renforcé. Si des dispositifs sont présents, ils ne sont pas suffisamment exploités. L'essentiel du suivi des diplômés est réalisé par l'OVE rattaché à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) de l'AMU, dont les enquêtes sont régulièrement analysées par les responsables pédagogiques des spécialités. A ce suivi centralisé par l'Université, s'ajoute un suivi plus informel réalisé par les responsables de chaque spécialité (par mail ou téléphone). Aucun résultat de ce suivi n'est pourtant présenté.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
Les conseils de perfectionnement sont à l'état d'ébauche. Composés d'universitaires, de professionnels, d'étudiants et d'anciens diplômés, ils ne fonctionnent que pour certaines spécialités. Aucun élément ne vient toutefois préciser l'identité des spécialités concernées, la fréquence de ses réunions et les modalités de leur fonctionnement. Si des tentatives d'autoévaluation semblent avoir été entreprises, elles ne sont pas suffisamment formalisées. Est évoquée une évaluation anonyme des enseignements en M1. Mais les résultats, qui ne sont adressés qu'à l'enseignant concerné, ne sont pas présentés ni synthétisés. Aucune évaluation des enseignements en M2 n'est évoquée.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Originalité de la formation par sa transversalité disciplinaire.
- Forte professionnalisation grâce à l'implication d'intervenants extérieurs.
- Formation très bien intégrée dans son territoire (richesse des partenariats).
- Organisation rigoureuse et lisible.

Points faibles :

- Ouverture internationale très réduite.
- Modalités d'enseignement et évaluation des étudiants peu innovantes.
- Insuffisance du recours au numérique.
- Insuffisance des outils de pilotage (suivi des diplômés insuffisant et défaut de conseil de perfectionnement).

Avis global et recommandations :

Le master *Droit et management de la culture et des médias* offre une formation tout à fait originale et très solide, bien pensée et rigoureusement structurée. Très bien positionné localement, il s'appuie sur un excellent réseau d'intervenants extérieurs et de multiples partenariats qui facilitent l'insertion professionnelle des diplômés. La formation est néanmoins, et étonnamment, très peu ouverte sur l'international.

Par ailleurs, au regard du dossier parfois imprécis, la formation apparaît assez peu innovante dans sa pédagogie (modalités d'enseignement et d'évaluation très classiques, recours au numérique trop timide). Le suivi de l'acquisition des compétences, le suivi des diplômés, le conseil de perfectionnement et les procédures d'autoévaluation mériteraient d'être renforcés. Enfin, on aurait souhaité davantage d'informations sur l'alternance.

Observations de l’établissement

Aix*Marseille université
initiative d'excellence

Le Président de l'université

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département d'Evaluation des Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation des experts HCERES sur les formations
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS
Tél : 04 42 17 27 31
nathalie.almeras@univ-amu.fr

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Les responsables de la formation ont bien pris connaissance de l'évaluation et n'ont pas d'observation à formuler.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Yvon Berland

Université d'Aix-Marseille · AMU ·